

Compte rendu de la réunion des IA-IPR référents DGEMC

12 mai 2014 – Lycée Buffon, bd. Pasteur 75 Paris

Objet de la réunion : Réunion nationale des IA IPR référents DGEMC (action inscrite au PNF 2014).

Intervenants :

- Monsieur Jean Claude BILLIET, IGEN d'économie-gestion ;
- Madame Dominique REMY-GRANGER, IGEN de sciences économiques et sociales
- Monsieur Matthieu CONAN, Doyen de la faculté de droit Université Paris-Ouest Nanterre - La défense
- Monsieur Hassan MEHREZ, enseignant d'économie-gestion, académie de Lyon ;
- Monsieur Hervé PIERRE, spécialiste de droit international et des questions de sécurité d'entreprise.

1 - Bilan et perspectives pour DGEMC: Résultats de l'enquête réalisée de juin à septembre 2013 auprès des IA-IPR référents et des enseignants.

Intervenant : Monsieur Jean Claude BILLIET IGEN d'économie-gestion
(voir diaporama joint en annexe 3)

Enseignants et enseignements de DGEMC

- Très qualifiés pour la plupart, les enseignants sont de formation hétérogène : licenciés en droit, Master voire Doctorat. Ils sont issus de disciplines différentes (73% économie-gestion, 22% SES, 5% autres : HG, Lettres, Philosophie, etc.)

Les possibilités d'ouvertures de nouvelles sections sont davantage liées à la volonté académique, aux moyens disponibles, aux stratégies des chefs d'établissements qu'à la disponibilité de la ressource humaine qualifiée.

- Les montages pédagogiques sont variés – binômes, interventions de professionnels, l'accès à ces ressources étant plus facile dans les centres urbains que ruraux. L'intervention des universitaires est rare de même que celle des professionnels. Et l'idée de proposer cet enseignement à des doctorants n'a pas rencontré de succès, notamment du fait de la nature des défraiements et de la distance à parcourir.

L'examen 2013

- Une organisation satisfaisante : pas de problème pour trouver des interrogateurs, même en Région parisienne, pas d'incident notable à l'examen.

- Des candidats bien préparés, à l'exception des candidats isolés ou ceux qui ont suivi la spécialité par correspondance. Le manque d'accompagnement pédagogique de ces candidats a pesé sur leur performance.

- Les résultats sont très satisfaisants dans l'ensemble. La moyenne oscille entre 12 et 14, elle est de ce fait supérieure aux autres spécialités, notamment en métropole. L'épreuve valorise le raisonnement juridique et la pertinence de l'approche plus que les connaissances pures en droit. Attention cependant d'éviter une dérive de type TPE où l'intérêt de la thématique serait surévalué au détriment de la mobilisation de notions et de méthodes permettant de développer une argumentation juridique dans le cadre d'une situation singulière travaillée par l'élève. Cela devra constituer un point de vigilance

lors de cette seconde session de l'examen. Par ailleurs, cette vigilance devra aussi s'exercer sur l'authenticité de l'investissement personnel des candidats dans un dossier « singulier » pour éviter que des dossiers trouvés tout prêts sur Internet soient utilisés à l'examen.

[.../...]

La poursuite d'études :

La collecte d'informations à ce sujet est difficile car il n'existe pas pour le moment de suivi de cohorte pour cet enseignement. Ce sont donc les indications des enseignants qui permettent de mesurer l'ampleur du phénomène. Il serait intéressant de réaliser un suivi des étudiants jusqu'au L3 pour se rendre compte si les étudiants ayant poursuivi la spécialité DGEMC réussissent mieux ou s'orientent effectivement vers des filières juridiques.

Presque ¼ des élèves disent vouloir poursuivre leurs études dans une faculté de droit. Ceci marque une progression en termes d'influence sur la poursuite d'étude juridique, soit que la spécialité ait conforté les candidats dans leur penchant vers le droit, soit qu'elle les ait dissuadés définitivement de poursuivre dans cette voie. Il serait intéressant de questionner ceux qui ont choisi cet enseignant de droit en première année pour connaître leurs impressions et si la spécialité DGEMC leur a été profitable.

Au-delà de la poursuite des études juridiques, l'utilité sociale de la spécialité DGEMC est évidente et certaine pour la citoyenneté : le droit apporte des réponses aux préoccupations des jeunes et l'enseignement de spécialité tombe à point nommé pour les sensibiliser à leurs droits et obligations mais aussi aux enjeux et défis qui se posent à leur société.

[.../...]

Évolution et perspectives : vues par les enseignants

Les enseignants jugent le programme DGEMC très intéressant, mais en même temps très chargé. La volonté de bien faire, donne le sentiment à certains collègues qu'il est difficile de venir à bout du programme. Il faut rappeler à ce propos qu'il ne faut pas chercher l'exhaustivité et que ce sont les notions de la colonne 2 qui doivent être développées et non celles de la colonne 3.

Certains collègues éprouvent quelques difficultés avec certains thèmes notamment le thème 3.5 inhérents aux relations internationales. Il serait judicieux à propos de ce thème de faire intervenir en classe un spécialiste.

Certains collègues déplorent des effectifs surchargés, l'isolement disciplinaire, ou encore l'absence de manuels scolaires, ou l'absence de liens avec l'université et les professionnels.

Débat autour du Bilan et perspectives sur DGEMC: réactions des participants

Les échanges avec les collègues permettent de revenir sur les points suivants :

- L'inquiétude de voir les dossiers présentés à l'examen DGEMC basculer vers une épreuve de type TPE , plus commode pour les élèves car instrumentant les arguments, plus factuelle ou sociologique que juridique. C'est l'occasion de réaffirmer le caractère juridique de la spécialité et les raisons pour lesquelles il est pertinent de l'introduire dès la première.
- La question de la lourdeur du programme est soulevée pour rappeler que le programme doit être traité dans son intégralité.
- La méthodologie juridique doit également trouver sa place, notamment l'argumentation qui constitue une compétence essentielle de cet enseignement.
- L'absence de manuel s'explique par la réticence des éditeurs à investir une spécialité couvrant un segment peu rentable a priori. Il serait plus judicieux de réfléchir aux modalités de partenariat

avec des universités et créer des réseaux professionnels pour décloisonner l'enseignement DGEMC et disposer de ressources mutualisables.

[.../...]

4 Présentation des outils numériques mobilisés dans l'enseignement DGEMC par le site www.scolcast.tv

Intervention de Monsieur H.MEHREZ, professeur d'économie-gestion dans l'académie de Lyon

Cette présentation a consisté à mettre en évidence une forme d'innovation pédagogique et d'appropriation par un enseignant de la spécialité DGEMC. Il s'agit de rendre compte d'une démarche pédagogique qui s'appuie sur les outils numériques pour rendre attractif cet enseignement en utilisant des outils faisant partie du quotidien des élèves.

Après avoir exposé les motifs et intentions pédagogiques qui ont animé le projet scolcast.tv, l'enseignant a présenté les outils numériques qu'il mobilise au quotidien avec ses élèves pour rendre le cours attractif, participatif et interactif.

L'usage de chaque outil est illustré concrètement par une production construite par le professeur, co-construite avec les élèves, ou enfin produite par les élèves eux-mêmes. Les outils numériques mobilisés dans l'enseignement DGEMC sont structurés autour de sept fonctions :

1. Les outils de recherche et d'investigation
2. Les outils d'exploration de ressources
3. Les outils de conception et de conceptualisation
4. Les outils de présentation et d'animation
5. Les outils de révision et d'évaluation
6. Les outils de partage et de collaboration
7. Outils de veille et de curation.

Les outils en question sont pour l'essentiel des outils disponibles en ligne ou hors ligne et leur usage ne pose pas de problème d'appropriation puisque les élèves ont pu rapidement s'en saisir de façon quasi intuitive. Pour instrumenter ses outils, le site scolcast.tv contient quelques ressources dans la rubrique OPEN (Outils de pédagogie numérique).

L'accès aux exemples d'usage et aux productions est accessible à partir de la rubrique DGEMC du site. <http://www.scolcast.tv/dgemc/>

L'animation vidéo présentée récapitule la présentation des outils numériques de façon audiovisuelle et animée. Il est possible de visualiser cette vidéo en ligne à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=IJK3Ke4If6g&feature=youtube>.

5 - 16.05 -16.35H - Travail sur le thème 3.5 du programme DGEMC « Questions mondiales et réponses internationales »

Intervention de Monsieur Hervé PIERRE Professeur de droit international à l'IRIS et responsable d'un cabinet d'audit sur la sécurité internationale, correspondant habilité du FBI en France, auteur d'un ouvrage chez l'Harmattan : « Tous prisonniers ? Comment nos libertés se perdent au nom de la sécurité ».

L'intervention de Monsieur Hervé Pierre sur ce thème se veut avant tout comme une contribution d'un œil externe à la réflexion autour du droit international et plus précisément sur les questions de sécurité et de gouvernance internationale, en lien avec le thème 3.5 du programme de DGEMC.

Il insiste sur la complexité du thème et cherche à montrer à quel point ce droit a évolué. Le droit international ne s'exprime plus de la même façon car le monde a fortement évolué sous le double effet de l'individualisme et de la globalisation.

1/ L'individualisme : au cours des dernières décennies, les appareils juridiques des pays occidentaux se sont orientés vers la satisfaction de revendications individuelles, ce qui a généré de nouvelles lois qui peuvent entrer en contradiction avec celles ayant un objectif davantage collectif lié à la notion de nation. Cet affaiblissement de l'État-Nation traduit de fortes divergences d'intérêt à la fois à l'intérieur de la Nation et entre nations.

Les paradoxes se retrouvent dans les relations externes car l'hyperindividualisme trouble les relations entre les États. Jefferson dans la déclaration d'indépendance des États-Unis admet que les américains ont le droit de rechercher le bonheur. Or cette quête du bonheur, phénomène essentiellement individuel explique que l'on puisse s'opposer à la volonté générale.

2/ La globalisation a fragilisé les États nations qui se trouvent de plus en plus en difficulté pour exercer leur pouvoir face aux multinationales qui se situent en dehors des États. Seuls les empires (États-Unis, Chine, Russie) présentent une capacité de résistance à cette tendance car ils possèdent une capacité d'autonomie qui leur permet de ne pas se soumettre à une volonté multilatérale au nom de la préservation de leurs intérêts nationaux. Les exemples sont nombreux aujourd'hui : États-Unis vis-à-vis de l'environnement, Russie vis-à-vis de l'Ukraine, etc.

Par ailleurs les États ont tendance à reculer face à la puissance des firmes multinationales, la globalisation a modifié les enjeux du droit international. Ce ne sont plus des problèmes de frontière ou d'intégrité territoriale qui sont à régler, mais des problèmes de contrôle de ressources énergétiques et aquatiques, de préservations d'intérêts économiques et stratégiques vitaux.

16.35 -16.55H Échange autour de L'intervention sur le thème 3.5

Monsieur L'IGEN JC BILLIET rappelle l'importance mais aussi la complexité de ce thème qui couvre plusieurs enjeux et nécessite une compétence spécialisée pointue qui n'est pas forcément à la portée d'un juriste généraliste. Le débat était l'occasion de rappeler quelques questions récurrentes ou en devenir du droit international.

Les questions qui se posent au droit international aujourd'hui sont inhérents à aux questions de l'environnement, de la croissance durable et de préservation de la planète. L'émergence de la toile pose les questions de la protection des données personnelles, de la lutte contre la cybercriminalité. C'est un véritable enjeu qui montre les limites du droit international (qui contrôle Internet, dans quel but, comment ?)

La défense des droits de l'homme et du citoyen est au cœur de la problématique. La capacité des individus à faire entendre leur voix, à dénoncer des abus des Empires ou des États qui ne respectent pas les résolutions internationales (Julien Assange et Snowden).

Les problèmes de ratification des traités : les citoyens sont favorables vis-à-vis des traités comme celui de Tokyo, mais les certains États refusent de les signer car ce n'est finalement pas de leur intérêt. D'où ces tensions entre les empires et les États-Nations, entre États-Nations et leurs citoyens.

La criminalité individuelle : Est-ce les États veulent vraiment s'entendre pour lutter contre la cybercriminalité ? Rien n'est moins sûr !

[.../...]

Compte rendu élaboré par H.MEHREZ de l'Académie de Lyon, après validation par Mme D. RÉMY-GRANGER et M. JC BILLIET, IGEN en charge du suivi national de l'enseignement de DGEMC.